



LETTRE OUVERTE A MONSIEUR CARCELES, PRESIDENT DU DIRECTOIRE.

Monsieur le président,

Vous avez pris récemment vos nouvelles fonctions de président du directoire de la CEBPL en remplacement de Didier PATAULT. Depuis la création de la CEBPL en 2008, votre prédécesseur, avec le soutien sans faille des membres du directoire, s'est évertué à détériorer les conditions de travail des salariés et saboter les moyens d'expression des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel.

Aujourd'hui, il laisse derrière lui des salariés désabusés en proie au découragement et en situation de détresse. Toutes les catégories de personnel sont plus ou moins touchées. Il suffit, d'abord, de se rendre sur le terrain pour s'en convaincre puis de s'appuyer sur les rapports accablants des médecins du travail et de l'inspection du travail pour vérifier cet état de fait.

Les plus exposés dans le domaine, les plus impactés aussi, sont les commerciaux du front de vente. Pression commerciale, briefings, débriefings, remontées journalières (voire après chaque RDV) des fiches d'activité, reproches humiliants, progression inquiétante des incivilités sont des exemples de leur vécu quotidien. Autres facteurs aggravants, l'omniprésence du benchmark, les successions ininterrompues de challenges et la course incessante à la productivité. D'où la nécessité de réorganiser le travail de manière cohérente en concertation avec les partenaires sociaux.

Aussi, la première étape consiste à modifier les horaires d'ouverture tardifs des agences. En effet, mis en place progressivement depuis octobre 2010 contre l'opposition unanime des organisations syndicales, ces nouveaux horaires sont à l'origine de profonds déséquilibres au sein même de la journée de travail, d'une part, et entre vie familiale et vie professionnelle, d'autre part. Ils jouent un rôle actif dans le développement de la souffrance au travail. A l'époque, les arguments mis en avant par la direction étaient les suivants : « les clients sont fortement demandeurs et cela permettra à l'entreprise de bénéficier d'un indéniable avantage concurrentiel ». Or, cette aberration économique et sociale, que nous avions anticipée, s'est soldée par un échec. Les agences sont désertées par la clientèle dans le créneau 17h45-19h et la concurrence, qui devait mettre un genou à terre, se réjouit encore de cette navrante initiative. En revanche, les salariés eux subissent un lourd préjudice en sacrifiant leur vie de famille et leurs loisirs. Non seulement cette « géniale innovation », unique dans la branche, est vécue comme un cauchemar, mais, en plus, elle se révèle inopérante. D'ailleurs, à l'heure du bilan, la direction n'a pas voulu nous communiquer le taux d'activité et les retombées économiques et financières chiffrées de ces plages horaires tant décriées.

Le seuil de tolérance de la souffrance au travail est en passe d'être franchi. Comme vous le savez, il est de votre devoir de prendre les dispositions adéquates et indispensables à la protection de la santé physique et mentale des salariés de l'entreprise. **Aujourd'hui, dans la perspective d'un projet social global d'améliorations des conditions de travail, il devient urgent d'ouvrir une négociation relative aux horaires d'ouverture des agences.** C'est, à nos yeux, la condition sine qua non à la reconstruction d'un véritable dialogue social qui pourrait se concrétiser lors d'une entrevue.

Pour les membres du bureau **Sud** CEBPL,

Le délégué syndical central,

Claude CORBEL.